

MESSAGES CLÉS

1. L'exploitation d'un système d'information sur les garanties (SIS) exige la définition de dispositifs et procédures institutionnels pour gérer, analyser, valider et distribuer différents types d'informations environnementales et sociales obtenues de divers secteurs et organismes publics, à tous les niveaux de la mise en œuvre de la REDD+ (national, infranational et à l'échelle des projets).

2. Un des importants défis techniques consiste à créer ou modifier une base de données ou plateforme en ligne de gestion et diffusion d'informations sur les garanties en faisant en sorte de la dimensionner en fonction des informations disponibles et des capacités du pays.

3. Pour rendre un SIS opérationnel, il faut investir dans les trois aspects suivants :

- Le capital politique, à savoir la pleine adhésion des organismes publics impliqués dans l'exploitation du système ;
- Le capital humain, à savoir la capacité institutionnelle du pays à gérer le système; et
- Le capital financier, à savoir un budget de fonctionnement couvrant les frais d'exploitation du système.

4. La perfection ne doit pas forcément être l'ennemie du bien – commencer par un système simple et fonctionnel mais adaptable, qu'il est possible d'améliorer graduellement et qui peut s'accommoder des nouveaux besoins, permet de faciliter la mise en service du SIS.



INFO BRIEF

MONDIAL

SYSTÈMES D'INFORMATION SUR LES GARANTIES REDD+ : PASSER DE LA CONCEPTION À LA MISE EN ŒUVRE

VERSION MARS 2020
AUTEURS : CORDULA EPPLE, CHARLOTTE HICKS,
VICTORIA SUAREZ, STEVE SWAN ET
JUDITH WALCOTT

CETTE PUBLICATION A ÉTÉ RENDUE POSSIBLE GRÂCE AU SOUTIEN
DU DANEMARK, DU JAPON, DU LUXEMBOURG, DE LA NORVÈGE,
DE L'ESPAGNE, DE LA SUISSE ET DE L'UNION EUROPÉENNE.

LISEZ LE PRÉSENT DOCUMENT SI :

- Vous êtes impliqué(e) dans des processus nationaux de respect des exigences liées aux garanties REDD+, en particulier si votre pays est en train de concevoir un schéma de SIS ou en a déjà établi un et entend maintenant passer à sa concrétisation.
- Vous êtes à la recherche d'une assistance technique ou voulez mieux comprendre ce par quoi d'autres pays sont passés pour rendre leur SIS opérationnel.

INTRODUCTION

Dans le cadre du mécanisme de décision et d'incitation en matière d'atténuation des changements climatiques que constitue la REDD+, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) exige que les pays participants établissent « un système de communication d'informations sur la manière dont les garanties [de Cancún] sont prises en compte et respectées » lors de l'exécution des activités REDD+ (paragraphe 71 d de la [Décision 1/CP.16](#) de la CCNUCC). La mise en place d'un tel système, communément appelé système d'information sur les garanties (SIS), est une condition préalable à l'obtention de versements liés aux résultats pour la REDD+, que ce soit de la part de la Convention ou de son mécanisme financier, le Fonds vert pour le climat (FVC).

Certaines caractéristiques générales des SIS ont été convenues dans le cadre de la CCNUCC (paragraphe 2 de la [Décision 12/CP-17](#)). Ils doivent notamment :

1. « Fournir des informations transparentes et cohérentes accessibles à toutes les parties prenantes concernées et régulièrement mises à jour ;
2. Être transparents et suffisamment flexibles pour être progressivement améliorés ;
3. Apporter des informations sur la manière dont toutes les garanties [...] sont prises en compte et respectées ;
4. Suivre une démarche impulsée par les pays et être mis en œuvre au niveau national ; et
5. S'appuyer sur les systèmes existants, le cas échéant »

Au cours des dernières années, des progrès importants ont été réalisés en matière de conception de SIS et plusieurs pays ([Argentine](#), [Brésil](#), [Chili](#), [Équateur](#), [Ghana](#), [Indonésie](#), [Libéria](#), [Mexique](#), [Pakistan](#), [Paraguay](#), [Philippines](#), et [Viet Nam](#), en date de 2019) ont créé des plateformes en ligne leur permettant de partager avec le public aussi bien national qu'international des informations sur la façon dont les garanties sont prises en compte et respectées. Cependant, de nombreux autres pays doivent encore achever la conception et la mise en service de leur système.

En plus des directives de la CCNUCC, le programme ONU-REDD a relevé quatre considérations essentielles dont il faut tenir compte dans la conception des SIS, d'après les expériences des pays et les consultations avec les principales parties prenantes (gouvernements donateurs, société civile et pays REDD+). Ces quatre considérations essentielles, qui sont développées dans le document technique de l'ONU-REDD ([Système d'information sur les garanties REDD+ : considérations d'ordre pratique sur la conception](#)) sont résumées ci-dessous (voir fig. 1) :

1. Les **objectifs**, qui doivent répondre aux besoins nationaux et aux exigences internationales.
2. La **nature et la structure des informations nécessaires** pour faire rapport sur la prise en compte et le respect des garanties, qui déterminent comment les compiler, les gérer et les diffuser de façon organisée.
3. Les **fonctions et mécanismes institutionnels** qui exposent les mandats, procédures et capacités pertinents pour le fonctionnement du SIS, ainsi que le rôle des institutions publiques et des acteurs non étatiques.
4. Les **exigences technologiques** qui se rattachent à l'éventuel développement ou renforcement d'une interface en ligne, à la conception d'une base de données et aux questions de stockage des informations et d'accès à celles-ci.

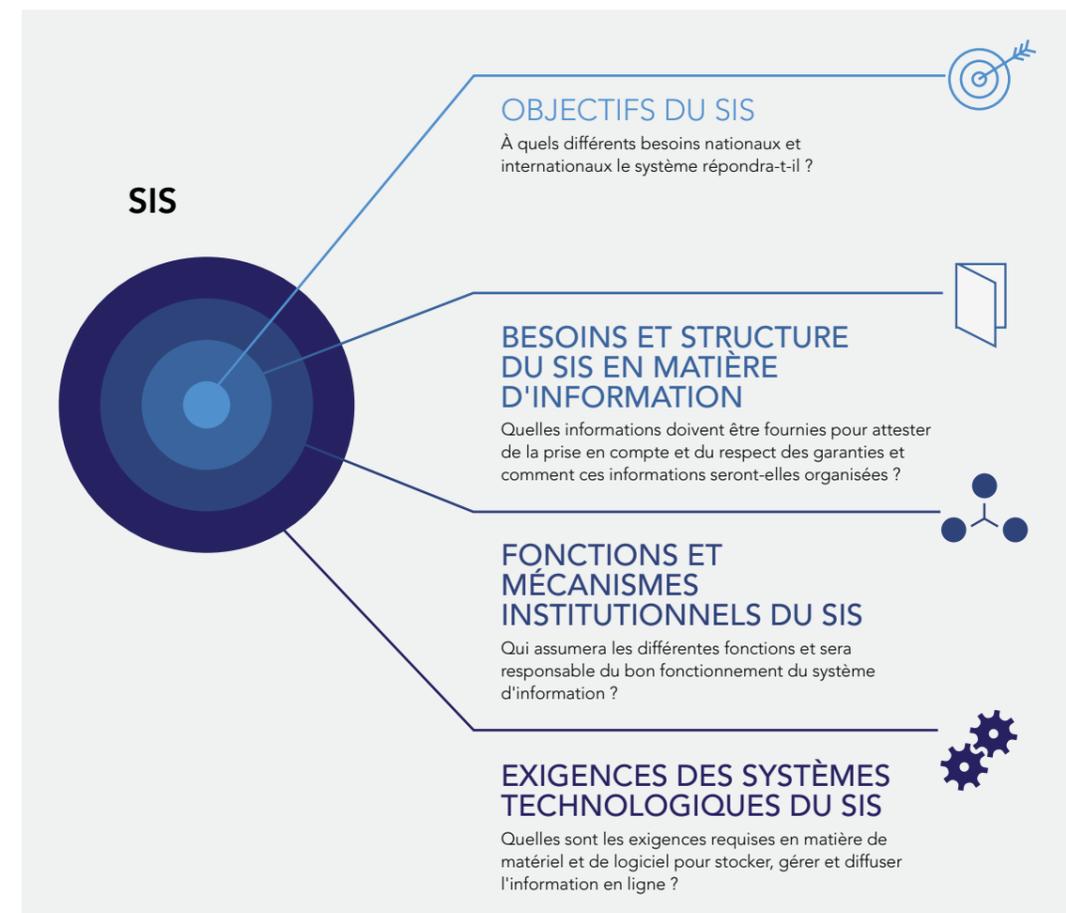


Figure 1 : Considérations essentielles à prendre en compte lors de la conception de systèmes d'information sur les garanties REDD+

Les choix et processus de conception d'un SIS sont susceptibles de connaître au fil du temps des améliorations répétées visant à élargir ou perfectionner les objectifs, la structure, les fonctions, les dispositifs institutionnels et les plateformes technologiques du système, en fonction des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la REDD+. De plus, il existe rarement une distinction claire entre les étapes de conception et d'exploitation du SIS. Les pays peuvent choisir de combiner les critères de conception avec d'autres éléments nécessaires à la mise en service du système.

Le présent document met à profit et s'efforce de résumer les principales conclusions à tirer des expériences initiales des pays dans la mise en service d'un SIS. Il s'adresse aux institutions publiques des pays en développement qui se préparent ou sont en train de passer à la phase

d'exécution de la REDD+. Il est à espérer qu'il peut également être utile aux organisations de la société civile, partenaires internationaux en matière de développement, donateurs et autres parties prenantes qui contribuent à faire en sorte que toutes les garanties soient prises en compte et respectées lors de la mise en œuvre de la REDD+.

Le présent document s'articule autour de quatre lots de responsabilités fonctionnelles appariées qui ont été déterminés comme étant les principaux éléments de la conception d'un SIS (Fig. 2), à savoir :

- **Collecter et gérer les informations ;**
- **Analyser et interpréter les informations ;**
- **Assurer la qualité des informations et les valider ; et**
- **Diffuser et utiliser les informations sur les garanties.**

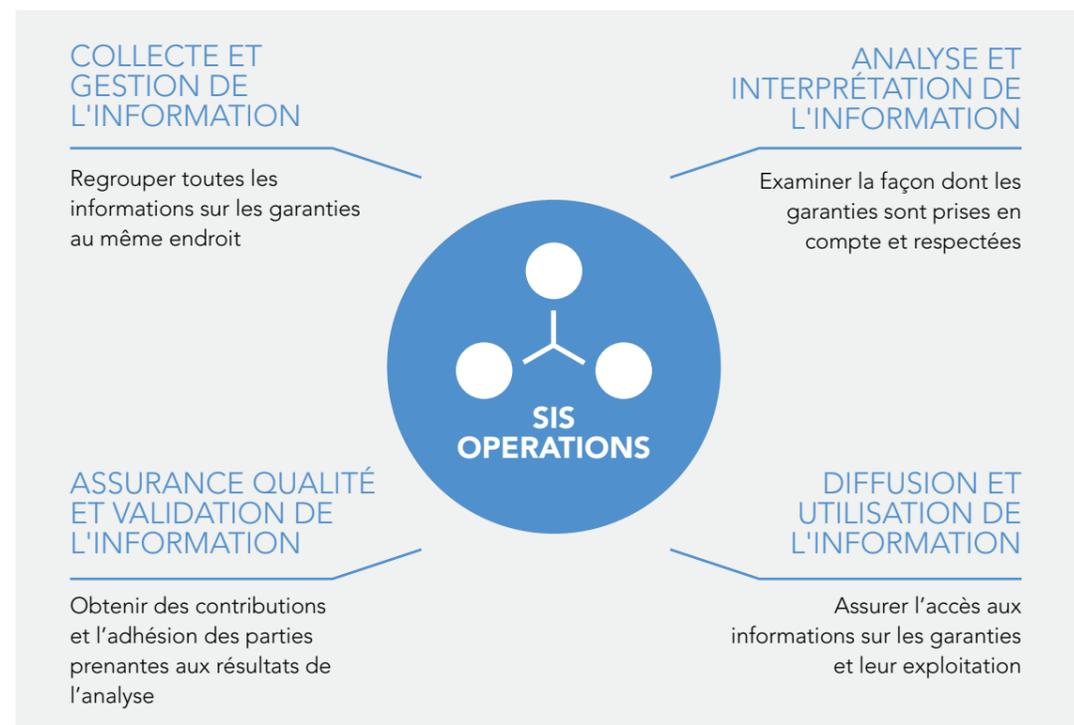


Figure 2 : Éléments clés de la conception des systèmes d'information sur les garanties REDD+

COLLECTE ET GESTION DES INFORMATIONS : REGROUPER TOUTES LES INFORMATIONS SUR LES GARANTIES AU MÊME ENDROIT

Dans le cadre de leurs démarches visant à satisfaire les exigences de la CCNUCC concernant la REDD+, certains pays ont contextualisé les grands principes des garanties de Cancún par rapport à leurs circonstances particulières. Ces interprétations - ou clarifications - nationales des garanties générales de Cancún prennent souvent la forme de principes, critères et indicateurs, d'un descriptif ou d'un ensemble de définitions des termes clés. Elles peuvent aider à déterminer quelles informations sont nécessaires pour montrer comment les garanties sont prises en compte et respectées et quelles informations seront transmises dans le SIS.

Compte tenu du caractère intrinsèquement général des garanties de Cancún, les informations contenues dans un SIS, fondé sur l'interprétation nationale des garanties, peuvent être un mélange de données environnementales et sociales, quantitatives et qualitatives, descriptives,

spatiales et statistiques provenant de sources très différentes. Elles peuvent également varier en termes de couverture temporelle, de couverture géographique et de méthodes de collecte. Sur le plan opérationnel, cela soulève la question de savoir comment compiler différents types d'informations provenant de différentes institutions qui jouent un rôle dans la mise en œuvre des mesures REDD+ et l'application des garanties. La compilation des informations devrait être techniquement efficace, politiquement viable et adaptée aux circonstances nationales.

Le système doit pouvoir regrouper les informations de façon cohérente aussi bien horizontalement (informations obtenues de différents secteurs et ministères) que verticalement (informations obtenues des échelons les plus bas aux plus élevés de l'administration et de la mise en œuvre – par exemple, aux niveaux national et infranational et à celui des projets). Une fois ces informations compilées au niveau national, un pays peut choisir de regrouper, synthétiser et présenter des informations générales et plus larges pour l'ensemble du pays. Des informations détaillées propres à une instance, une localité

ou une activité REDD+ donnée peuvent également être présentées pour illustrer certains cas ou expériences d'application des garanties aux activités REDD+ ou pour permettre la comparaison entre différents points géographiques d'un même pays.

Certains pays éprouvent des difficultés à s'appuyer sur les informations recueillies pour d'autres cadres de garanties, tels que celui du Fonds vert pour le climat ou celui de la Banque mondiale, pour alimenter leur SIS, en particulier lorsque le thème et l'échelle géographique de ces cadres s'écartent de ceux de l'approche nationale s'agissant des garanties REDD+ de la CCNUCC. Collecter des informations nécessite des efforts supplémentaires pour pouvoir rendre compte des garanties d'une manière qui respecte différents engagements.

Outils de collecte et de gestion des informations

Afin de pouvoir collecter les informations relatives aux garanties de manière efficace et organisée, il faudra faire appel à certains outils – tels que des modèles, des protocoles, des solutions technologiques directes permettant d'établir des liens entre les systèmes d'information existants et, à terme, une forme de base de données – permettant de les partager et de les stocker. Les modèles et les protocoles favorisent une compilation normalisée et peuvent faciliter le traitement et la saisie des informations dans une base de données.

Il peut être utile de mettre en place des protocoles précisant qui (quelle institution ou partie prenante) communique quoi (portée de l'information), quand (périodicité), comment (modèle ou formulaire pour obtenir l'information) et par quel moyen (document physique ou système en ligne). Les parties qui sont censées soumettre et recevoir les informations devraient être clairement identifiées. Il convient, lors de l'élaboration des modèles et des protocoles, d'obtenir la participation et de recueillir les avis des principaux fournisseurs d'informations et des services de statistique chargés de définir les normes de gestion des informations.

Les modèles peuvent comprendre des questions à choix multiples, des parties réservées à la communication d'informations sur des indicateurs prédéterminés ou une structure permettant de

recueillir davantage d'informations détaillées. Il peut être nécessaire de les adapter afin de les faire correspondre aux procédures et capacités spécifiques des principaux fournisseurs d'informations, par exemple sur le plan des définitions de mots clés, des directives techniques ou de la déclaration des utilisations auxquelles les informations sont destinées.

Si nécessaire, les pays peuvent, dans un premier temps, utiliser des supports matériels analogiques (formulaires imprimés) distribués aux fournisseurs d'informations, avant de passer progressivement à des solutions informatiques automatisées permettant de remplir et d'envoyer les formulaires en ligne. Le choix d'un processus manuel plutôt qu'automatisé pour la mise en œuvre du SIS dépendra des capacités des différentes parties prenantes qui fournissent et gèrent les informations, de l'architecture des systèmes d'information existants sur lesquels le SIS est construit et du type et de la disponibilité des informations elles-mêmes.

Certains pays ont formulé des indicateurs SIS ou se rapportant aux garanties. Les pays peuvent réfléchir aux éléments requis pour passer d'un indicateur générique axé sur un thème particulier à un indicateur opérationnel associé à une définition claire et précise de ce qu'il faut mesurer et communiquer, de la manière de procéder pour ce faire et des tâches et responsabilités qui en découlent. Il est conseillé de commencer par un nombre gérable d'indicateurs pour lesquels des données sont disponibles, et d'en ajouter ensuite de nouveaux selon les besoins et les capacités du pays.

Pour compiler les informations et faciliter leur gestion dans le cadre d'un SIS, il sera probablement essentiel de créer une nouvelle base de données ou d'en modifier une qui existe. Cela permettra d'organiser, de stocker et d'agrèger les informations liées aux garanties en se fondant sur les besoins en matière de communication. Certains éléments d'appréciation permettent d'orienter la création et la mise en œuvre d'une base de données ainsi que le choix de solutions logicielles correspondantes :

- Préférence pour une base de données en ligne ou hors ligne, ou pour une base de données élémentaire se présentant sous forme de feuille de calcul ;

- Structure des informations (par ex. classement selon des indicateurs ou d'autres éléments, tels que le texte descriptif) ;
- Fonctions de la base de données (par ex., possibilité de recherche par année ou lieu) ;
- Types d'informations à inclure (par ex., informations descriptives, spatiales ou cartographiques, statistiques, etc.) et restriction ou non de leur partage aux informations officielles ou déjà publiées ;
- Présentation des informations dans l'interface utilisateur ;
- Capacité de stockage à prévoir ;
- Sécurité, confidentialité et accessibilité des informations (par ex., nécessité de mettre en place des identifiants de connexion ou différents niveaux d'accès) ;
- Mise à jour des besoins et des délais, qui peuvent être différents selon les sources d'informations ;
- Ordonnancement existant ou proposé des tâches (par ex., qui est censé vérifier et autoriser les téléversements ou les modifications de la base de données) ; et
- Capacités des gestionnaires de la base de données et des utilisateurs finaux par rapport aux besoins en matière de formation.

Un manuel ou protocole détaillé d'exploitation peut être établi concernant la structure et le fonctionnement de la base de données et de toute plateforme Web correspondante.

EXEMPLE DE PAYS N°1

Compilation des informations

La plateforme en ligne du SIS de la Zambie partage les informations par le biais d'un site Web et les stocke dans une base de données. Le système comprend des informations sur les garanties relatives à l'application des politiques, lois et réglementations pertinentes, ainsi que sur le recensement et la mise en œuvre de mesures visant à combler les lacunes. La portée des informations est définie par l'interprétation nationale des garanties de Cancún, qui énonce les préoccupations principales liées à chaque garantie. Ces informations sont générées au niveau national par des institutions clés comme le Département des forêts, le Service central de la statistique et d'autres membres du Comité national sur les changements climatiques, ainsi que par des projets qui contribuent à la mise en œuvre de la REDD+ aux niveaux infranational et local.

Aux fins de leur intégration dans la base de données du SIS, qui est hébergée par l'Agence zambienne de gestion de l'environnement (ZEMA), les informations sont compilées à l'aide de modèles normalisés pour l'établissement de rapports sur les garanties. À l'avenir, le SIS comprendra peut-être le rapport sur les résultats de l'application des garanties.



Dispositifs institutionnels

Dans certains pays, le partage d'informations entre les secteurs est prescrit par une politique ou une réglementation existante mais, dans de nombreux cas, le SIS exigera que les demandes d'informations soient institutionnalisées et que les différents organismes impliqués s'accordent sur les informations à fournir, sur leur utilisation et sur toute norme à appliquer. Il pourra être nécessaire pour certains pays de formaliser la création du SIS et le mandat correspondant de l'institution hôte. Cela contribue aussi à la durabilité du système.

Bien que l'institution hôte du SIS soit chargée du bon fonctionnement de celui-ci ainsi que de ses futures améliorations, selon que de besoin, la gestion des opérations du système exigera d'autres rôles et responsabilités, et d'autres organismes seront peut-être impliqués. Par exemple, l'office national de la statistique peut servir d'institution hôte mais le coordonnateur ou le comité directeur de la REDD+ peut décider de la nature des informations qui seront incluses dans le SIS, déterminer si l'ensemble ou une partie seulement de ces informations seront accessibles au public, et aider à comprendre les liens entre les informations et la REDD+.

La mise en service du SIS peut éventuellement demander une révision, actualisation ou normalisation des dispositifs institutionnels une fois que le fonctionnement du système et les participants sont clairement définis. L'établissement d'accords interinstitutionnels de partage d'informations ou le renforcement de ceux qui existent représente souvent un défi lors de l'exploitation du SIS, étant un processus qui demande beaucoup de temps, d'efforts et d'adhésion politique. Il est donc essentiel pour l'opérationnalisation du système que des dispositifs institutionnels clairs et efficaces soient en place. Il peut être nécessaire de réexaminer les mandats relatifs au partage des informations ainsi que les autres obligations réglementaires en matière de confidentialité, de transparence et de données sensibles.

ANALYSE ET INTERPRÉTATION DES INFORMATIONS : EXAMINER LA FAÇON DONT LES GARANTIES SONT PRISES EN COMPTE ET RESPECTÉES

Une fois que les informations sont compilées, il est nécessaire de les analyser afin de les interpréter et d'examiner comment les garanties sont prises en compte et respectées à tous les stades de la mise en œuvre des activités REDD+. Le point de départ de cette analyse est l'interprétation nationale des garanties de Cancún. L'analyse de la façon dont les garanties sont prises en compte et respectées peut s'appuyer sur : i) les cadres juridiques et institutionnels pertinents pour chaque garantie ; ii) la manière dont les politiques, lois, réglementations, mandats et procédures sont appliqués dans la pratique ; et iii) les conséquences environnementales et sociales de la mise en œuvre de la REDD+.

Outre le fait de mieux comprendre comment les garanties de Cancún sont prises en compte et respectées, l'analyse peut permettre de repérer les lacunes et de faire des recommandations sur les futures mesures nécessaires au renforcement de l'application des garanties. Étudier et interpréter les informations relatives à la façon dont les garanties sont respectées permettront aussi de mieux comprendre si des avantages sur d'autres plans que celui des émissions de carbone ont été obtenus et dans quelle mesure. Bien que ce ne soit pas expressément mentionné dans les garanties de Cancún, il est important que l'analyse et l'interprétation des informations les concernant intègrent des aspects liés à la problématique hommes-femmes, aussi bien en termes de procédures qui en tiennent compte que de ventilation des résultats selon les sexes, le cas échéant.

Certains pays auraient avantage à définir la fréquence de l'analyse et de l'interprétation des informations (par ex., une ou deux fois par an, chaque trimestre) et les méthodes employées pour mener cette analyse. Il pourrait s'agir d'un mélange de méthodes qualitatives et quantitatives, selon les objectifs du SIS. Ces éléments devraient être précisés dans la plateforme Web du SIS ou dans le manuel d'exploitation du système afin d'expliquer comment les résultats ont été obtenus.

EXEMPLE DE PAYS N°2

Analyse des informations sur les garanties

Au Mexique, les garanties REDD+ sont prises en compte et respectées conformément au cadre juridique applicable et aux mesures indiquées dans le plan national correspondant, qui est l'instrument adopté pour étayer l'application des garanties et assurer la communication d'informations sur ces dernières au niveau infranational. Une première analyse des informations a lieu à ce niveau, afin d'établir comment le plan national (State Safeguards Plan) a été mis en œuvre. La responsabilité de cette première analyse revient aux parties prenantes et institutions également chargées de recueillir les informations. À une échelle plus large (nationale), le SIS fait rapport sur les informations compilées à partir de multiples analyses initiales, ce qui demande un niveau supplémentaire, plus général, d'analyse et d'interprétation des informations pour l'ensemble du pays.

Après le lancement de son SIS en ligne, le Mexique a procédé à une évaluation du fonctionnement du système afin de trouver des possibilités de l'améliorer. Cela a permis de mettre en évidence la nécessité de simplifier l'analyse et la communication des informations, et de les rendre plus précises. Le pays prévoit d'élaborer d'autres directives concernant la mise en œuvre de mesures relatives aux garanties et la réalisation efficace de l'analyse et du contrôle de la qualité, ainsi que la simplification de la communication, des informations s'y rapportant.



Des capacités et une expertise adéquates sont nécessaires pour analyser les informations sur les garanties étant donné qu'il existe une grande palette de sujets abordés dans les sept garanties de Cancún et que celles-ci doivent être prises en compte et respectées selon différents contextes régionaux ou locaux. L'analyse et l'interprétation officielles de ces informations, faisant intervenir un ou plusieurs organismes publics, gagneront à s'appuyer sur un mécanisme multipartite, à l'exemple des groupes de travail souvent créés pendant le processus de préparation à la REDD+ ou des parties prenantes impliquées dans l'élaboration de l'approche en matière de garanties et du SIS.

ASSURANCE QUALITÉ ET VALIDATION DES INFORMATIONS : OBTENIR DES CONTRIBUTIONS ET L'ADHÉSION DES PARTIES PRENANTES AUX RÉSULTATS DE L'ANALYSE

Certaines institutions mises à contribution comme fournisseurs d'informations pour le SIS peuvent déjà disposer de processus d'assurance qualité qu'il convient de prendre en considération lors de la planification de tels processus pour le SIS lui-même, dont la gestion courante tirerait profit du contrôle de la qualité, de la fiabilité et de la validité des informations compilées, analysées et interprétées.

L'assurance qualité et la validation peuvent avoir lieu à trois points différents du SIS, en fonction du type des informations collectées et de leur validation préalable ou non (par ex., si elles proviennent de statistiques officielles). Le premier point d'accès en matière d'assurance qualité se situe au niveau de la collecte, qui peut comprendre des tests ponctuels de l'exactitude des données ou une analyse statistique permettant de détecter les éventuels biais. Ces méthodes sont en général appliquées par le fournisseur d'informations, qui devrait en communiquer les détails et les résultats en même temps que les informations.

Le deuxième point d'accès pour ce qui concerne l'assurance qualité et la validation se situe au niveau du téléversement des informations. L'institution hôte du SIS peut effectuer des recoupements à partir de différentes sources, comparer les informations recueillies à différents endroits, ou s'adresser à des parties prenantes ou institutions clés, en sus des fournisseurs

d'informations, pour mesurer la qualité et la fiabilité des informations.

La qualité des informations sera certainement meilleure si elles proviennent de sources officielles ou fiables qui appliquent des méthodes éprouvées et procèdent à des analyses statistiques. Les processus d'assurance qualité devraient également utiliser d'autres sources pertinentes et accessibles comme, par exemple, les organisations non-gouvernementales et les parties prenantes locales, notamment les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les communautés. Les informations provenant de ces sources peuvent aider à compléter les autres et à renforcer et démontrer l'engagement des acteurs non-étatiques dans les opérations du SIS. Les institutions hôtes devraient cependant soigneusement réfléchir aux procédures d'approbation exigées par les autorités avant de placer des informations officielles dans le domaine public.



EXEMPLE DE PAYS N°3

Assurance qualité

En Équateur, la responsabilité de l'assurance qualité des informations versées dans le SIS est partagée par les fournisseurs d'informations, qui sont les partenaires d'exécution de la REDD+ (dans le secteur public, le secteur privé et la société civile), et le Ministère de l'environnement, qui est l'institution chargée de superviser la mise en œuvre de la REDD+. Les partenaires d'exécution se chargent du suivi des lacunes en matière d'informations et des activités de contrôle de la qualité. Le Ministère de l'environnement, lui, examine les informations obtenues et vérifie que les rapports fournis sont complets. Il peut en outre assurer un suivi lorsque des questions ou des problèmes sont soulevés pendant l'analyse des informations.

Aux fins d'amélioration de la qualité des communications sur les garanties, des activités de renforcement des capacités ont été entreprises en vue de dissiper les doutes et d'adapter la portée des rapports et des modèles aux situations particulières des partenaires qui en ont la charge. Les travaux pilotes dont les résultats ont servi à renseigner les améliorations apportées aux modèles utilisés pour communiquer les informations ont été utiles à cet égard.

Le SIS de l'Équateur est désormais en ligne et, dans un futur proche, les informations sur les garanties seront enregistrées en ligne par le coordonnateur technique de chaque partenaire d'exécution, permettant ainsi un suivi de chaque rapport sur les garanties. Le pays prévoit également de travailler sur un guide consacré à l'étape de vérification afin d'appuyer le rôle du Ministère de l'environnement dans le domaine de l'assurance qualité.



L'étape finale de l'assurance qualité et de la validation, qui a lieu une fois que les informations ont été traitées et interprétées, consiste à vérifier le bien-fondé des conclusions tirées des informations. À ce stade, le but est d'obtenir une confirmation de l'interprétation correcte et solide des informations, c'est-à-dire de déterminer si l'analyse reflète bien la réalité du terrain. Parmi les moyens envisageables pour obtenir une telle validation auprès des parties prenantes figure l'organisation de processus consultatifs, tels que des réunions, ateliers, sondages et consultations publiques en ligne. Un groupe de travail multipartite peut être extrêmement utile pour coordonner les contributions des parties prenantes aux processus de validation et assurer une représentation équitable des hommes et des femmes. Il importe en outre d'y faire participer la société civile, en particulier les représentants des peuples autochtones et les communautés locales. C'est lorsque ces processus sont liés au résumé récapitulatif des informations sur les garanties qu'ils se déroulent peut-être le plus facilement.

DIFFUSION ET UTILISATION DES INFORMATIONS : ASSURER L'ACCÈS AUX INFORMATIONS SUR LES GARANTIES ET LEUR EXPLOITATION

En matière de diffusion d'informations sur les garanties, les solutions en ligne (site Web, plateformes ou portails reliés à une base de données consultable) sont celles qui ont reçu le plus d'attention. La CCNUCC n'exige pas explicitement la création d'une plateforme en ligne pour le SIS, mais une telle plateforme permet de répondre à certaines des caractéristiques essentielles qu'elle stipule, notamment la transparence et l'accessibilité. L'expérience des pays qui en ont lancé une montre que les informations en ligne disponibles en accès libre satisfont une grande partie des attentes de la plupart des parties prenantes, en particulier celles des institutions publiques, de la société civile, des organisations et des donateurs internationaux. De plus, l'existence d'un SIS en ligne est une des conditions posées par le programme pilote du Fonds vert pour le climat pour l'obtention de versements liés aux résultats dans le cadre du mécanisme REDD+.

Un SIS en ligne peut contenir plusieurs éléments, dont des textes introductifs (par ex., sur la REDD+ dans le pays, la structure et le fonctionnement du SIS, l'interprétation nationale des garanties, etc.) ; des rapports descriptifs et quantitatifs sur les principes, les critères et les indicateurs ; et des supports visuels comme, par exemple, des figures, des graphiques, des cartes et des photos.

Il est attendu que le SIS fournisse principalement des informations sur la manière dont les garanties sont prises en compte et respectées, qui peuvent directement refléter ou résumer celles consignées dans la base de données. Il peut être utile de partager des informations sur l'approche adoptée par le pays pour répondre aux exigences de la CCNUCC et d'autres organismes (comme le Fonds vert pour le climat) en matière de garanties, ainsi que des détails sur la conception et le fonctionnement du SIS. Certains pays y ajoutent la possibilité d'accéder à des informations sur les mécanismes de réparation des préjudices, des supports de communication sur les garanties, des plateformes de participation en ligne et hors ligne, et une bibliothèque de documents se rapportant aux garanties. Dans tous les cas, le SIS devrait offrir des résumés des informations disponibles sur les garanties.

Lors de l'élaboration d'une plateforme en ligne pour le SIS, il convient également de tenir compte des langues dans lesquelles les informations seront présentées – dans la base de données comme sur la plateforme – et de la nécessité éventuelle d'une version web mobile. Il peut être stratégiquement important de relier le SIS à une plateforme en ligne existante, possibilité qui devrait donc également être envisagée. La première version du système peut être axée sur les besoins immédiats et les informations prioritaires. Plus tard, dans le cadre d'une démarche par étapes, telle que le préconise la CCNUCC, d'autres informations peuvent être ajoutées afin d'enrichir le contenu et la fonctionnalité du système. Certains pays ont, par exemple, décidé de se concentrer en premier lieu sur la publication d'informations en ligne concernant la prise en compte et le respect des garanties au niveau national et prévoient d'y ajouter plus tard des informations sur les processus de garantie et les résultats obtenus au niveau infranational.

EXEMPLE DE PAYS N° 4

Diffusion de l'information

La plateforme en ligne du SIS vietnamien a été créée en 2018 en s'appuyant sur le système d'information de gestion forestière (FORMIS), un ensemble de bases de données sur les forêts et le secteur forestier du pays. Le SIS, qui est hébergé par le FORMIS, tire directement des bases de données de ce dernier des informations pour certains de ses paramètres. Il se sert également d'autres informations provenant de plusieurs sources officielles, comme l'office général de la statistique et le comité chargé des questions relatives aux minorités ethniques, qui devraient se multiplier à l'avenir.

La plateforme Web du SIS, qui est une page du site Web REDD+ du Viet Nam, fournit des informations importantes sur toutes les garanties, puisées auprès de la base de données et d'autres sources, indiquant le cas échéant les points qui ne sont pas encore couverts, du fait que la mise en œuvre de la REDD+ en est à ses premiers stades. Outre des informations qualitatives, statistiques et spatiales accompagnées de liens vers des cartes de la plateforme FORMIS, elle offre des précisions sur le contexte de la REDD+ au Viet Nam, l'approche nationale en matière de garanties et la conception du SIS, ainsi que des ressources et des nouvelles pertinentes. S'adressant à un public tant national qu'international, la plateforme est consultable en vietnamien et en anglais. Des efforts sont menés pour améliorer la manière dont elle communique les informations relatives aux garanties, notamment en utilisant des supports visuels comme, par exemple, des cartes et des infographies, en structurant les informations au moyen d'une série de questions et de paramètres, et en fournissant une version web mobile.



Il est essentiel de faire participer les coordonnateurs des entités classées parmi les principaux fournisseurs d'informations à l'élaboration de la plateforme en ligne du SIS. Parallèlement, il convient de sonder un échantillon d'utilisateurs finaux sur la structure et le fonctionnement de la plateforme. Il sera certainement nécessaire de procéder à un renforcement continu des capacités pendant la mise en place graduelle d'un SIS en ligne car le contenu, les caractéristiques et les fonctionnalités du site vont s'étendre à chaque amélioration. Les gestionnaires du SIS et les principaux fournisseurs d'informations devraient être formés en priorité.

Il convient de noter qu'une solution en ligne ne constitue peut-être pas le meilleur outil pour

diffuser des informations sur les garanties auprès de certaines parties prenantes au niveau des collectivités de base, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales. Afin de faciliter l'accès de ces acteurs aux informations, des moyens additionnels pourraient être utilisés, tels que des réunions de village, des imprimés, des émissions radiophoniques et des supports visuels comme, par exemple, des affiches. Ces solutions devraient se conformer à la stratégie nationale de communication et de mobilisation des parties prenantes en matière de REDD+, et devraient être guidées par les objectifs de communication, le public cible, les messages clés et les canaux de communication déterminés pour les informations sur les garanties et le SIS.



CONCLUSION

Pour mettre le SIS en service et le maintenir en fonctionnement, deux défis, l'un structurel et l'autre technique, doivent être surmontés. Le **défi structurel** se rapporte à la nécessité de renforcer les dispositifs interinstitutionnels existants ou d'en créer de nouveaux pour partager les informations et s'assurer de la bonne gestion du SIS. De multiples organismes gouvernementaux et autres seront certainement impliqués, vu que les garanties couvrent un vaste éventail de sujets et de types d'informations environnementales et sociales. L'ensemble varié d'informations nécessaires sur la prise en compte et le respect des garanties devra par ailleurs être collecté à tous les échelons de la mise en œuvre de la REDD+ – que ce soit aux niveaux national et infranational ou à l'échelle des projets.

Le **défi technique** concerne l'élaboration de la base de données et de la plateforme en ligne, ou la modification de systèmes et de sites Web gouvernementaux existants pour la gestion et la diffusion d'informations. Certaines solutions technologiques sont autant de tentations de

mettre en place un outil au fonctionnement et à la structure complexes dont le coût sera bien supérieur aux ressources disponibles. Dans le même temps, il faut trouver des solutions pour que les fonctions nécessaires et attendues du SIS puissent être assurées en conformité avec ses objectifs et son champ d'application.

Maintenir le SIS sans aucune aide extérieure durant la phase de préparation demande des ressources intérieures, que ce soit au niveau politique, humain ou financier. Le **capital politique**, qui fait référence à la pleine adhésion et au soutien politique des autorités nationales au maintien du SIS, doit être garanti si on veut rendre le système opérationnel. Le fait qu'un SIS en ligne est indispensable pour obtenir des versements liés aux résultats auprès du Fonds vert pour le climat, et qu'il est possible de réinvestir une partie des recettes de la REDD+ dans la mise à niveau du système, devrait à cet égard être un facteur de motivation. Certains objectifs du SIS, tels que l'accès aux versements liés aux résultats, la gestion adaptative de la REDD+ et l'amélioration de l'accès aux informations, peuvent aider à obtenir un appui supplémentaire pour sa mise en place et son exploitation.



Un **capital humain** est également nécessaire pour assurer la mise au point et la gestion du SIS, ainsi que son maintien en fonctionnement, ce qui se traduit par un investissement dans les capacités institutionnelles d'exploitation du système. Le nombre d'institutions et de personnes impliquées dépendra de la portée de ce dernier (horizontale, s'agissant des divers organismes et secteurs couverts, et verticale, s'agissant des étapes de la mise en œuvre de la REDD+), de ses fonctions et de la diversité des mesures REDD+ mises en œuvre dans le pays. Des investissements en personnel, par exemple dans des spécialistes de l'analyse des informations relatives aux garanties, devraient dans l'idéal être prévus afin de pouvoir gérer et améliorer le système sur le long terme. Cela peut exiger la mise en place d'une stratégie pour repérer l'expertise souhaitée dans les administrations publiques et chez les partenaires, et pour renforcer les capacités institutionnelles de l'organisme hôte du SIS et des principaux fournisseurs d'informations.

Il est nécessaire que les pays disposent de ressources financières appropriées pour assurer la prise en compte et le respect des garanties tout au long de la mise en œuvre de la REDD+, ainsi que la communication d'informations à ce sujet par le biais du SIS. Les coûts liés à la création d'une base de données et d'une plateforme en ligne, à la mise en place et à l'exploitation du SIS, et à l'amélioration graduelle de ce dernier devraient être calculés dès le départ, idéalement dans la phase de conception. Le **capital financier** nécessaire dépendra de la situation et des capacités du pays, ainsi que du degré de complexité des informations, du niveau de fonctionnalité du SIS et de la diversité des actions REDD+ menées, entre autres. Il est difficile pour les autorités publiques de garantir les fonds nécessaires pour exploiter le SIS si la totalité des coûts et les sources possibles de financement ne sont pas auparavant détaillés dans un budget de fonctionnement.

Tant que les activités REDD+ se poursuivent, il sera nécessaire d'avoir un SIS en état de marche. Afin d'éviter de dépenser trop de temps, d'énergie et de ressources humaines dès le départ, il est préférable de commencer par un système simple et flexible, qui continuera de fonctionner pendant longtemps, plutôt que d'opter pour un investissement à long terme dans un système sophistiqué (éventuellement facilité

par une aide technique et financière extérieure temporaire) que le pays n'a peut-être pas les moyens immédiats d'exploiter. Le système précité pourra au besoin faire graduellement l'objet d'améliorations structurelles et fonctionnelles financées (du moins en partie) par les recettes obtenues grâce aux résultats de la REDD+.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



ONU-REDD, document technique 1, v2.0 : Systèmes d'information sur les garanties REDD+ : considérations d'ordre pratique sur la conception ([anglais](#), [français](#), [espagnol](#))



ONU-REDD, série de ressources techniques 1: Considérations d'ordre pratique sur la conception des systèmes d'information sur les garanties REDD+ ([anglais](#), [français](#), [espagnol](#))

- Espace de travail ONU-REDD : [Centre de ressources pour les pays sur les garanties](#)
- Espace de travail ONU-REDD : [Garanties](#)

PROGRAMME ONU-REDD



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



ONU
programme pour
l'environnement

Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement.

SECRÉTARIAT DU PROGRAMME ONU-REDD

Maison internationale de
l'environnement

11-13 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse

un-redd@un-redd.org

Website: www.un-redd.org

Workspace: www.unredd.net